

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement
de La REUNION

Saint-Denis, le 1^{er} juillet 2008

Service Protection de la Nature et Aménagement durable

SYNTHESE DES AVIS

PC : T4N2-05-CSRPNCSRPN 2005-2010\ Réunion 2008 07

REUNION du 1^{er} juillet 2008

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN
Matthieu.saliman@xdeveloppement-durable.gouv.fr
Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

Lieu : DIREN Réunion

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Introduction d'ennemis naturels contre la Jacinthe d'eau et la Laitue d'eau en milieu naturel.
2. Avis concernant les travaux en bordure de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint Paul.
3. Validation d'espèce déterminantes.
4. Plan de conservation du Pétrel de Barau.

Membres présents :

MEMBRES : SERGE QUILICI ROLAND TROADEC THIERRY PAILLER
PIERRE BOSC ALAIN BRONDEAU PATRICK FROUIN
JACQUES ROCHAT DOMINIQUE STRASBERG JEAN-PASCAL QUOD

SECRETARIAT : CAROLINE MERLE MATTHIEU SALIMAN
SOUDJATA RADJASSEGARANE

① Introduction d'ennemis naturels contre la Jacinthe d'eau en milieu naturel :

Le quorum (12 personnes) étant atteint, délibération et vote :

1 Contre

2 Abstentions

9 Pour

Le CSRPN de La Réunion est donc, dans le cadre d'une restauration des étangs littoraux, favorable à l'introduction des charançons *Neochetina eichhorniae*, *Neochetina bruchi* et *Neohydronomus affinis*. en milieu naturel, sous réserve d'un suivi écologique par le propriétaire et d'une information des pays de la zone.

② Avis concernant les travaux en bordure de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint Paul.

Le quorum (12 personnes) étant atteint, délibération et vote : 12 Pour (unanimité)

Le CSRPN se prononce favorablement sur le scénario 1 sous réserve du strict respect des mesures de sécurité et de réduction d'impact du maître d'ouvrage.

③ Validation d'espèce déterminantes.

Décision est prise de supprimer les espèces erratiques.

④ Plan de conservation du Pétrel de Barau.

Avis favorable du CSRPN avec plusieurs demandes :

- Prioriser de façon plus « serrée » les mesures de conservation afin d'avoir une meilleure lisibilité.
- Fournir une carte précise des colonies
- Identifier des responsables/action
- Avoir un état de référence de la population de Pétrels



Liste de diffusion

MEMBRES DU CSRPN

CELRL

PRÉFECTURE

CIRAD

CREOLE

SREPEN

SEOR

Rédacteur :

M. SALIMAN

Visa du Président du CSRPN

D. STRASBERG